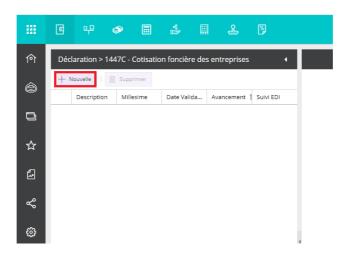
Déclarer la Cotisation foncière des entreprises

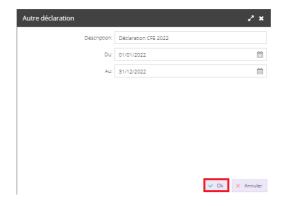
Créer une déclaration

1. Sélectionnez le menu **Déclarations > CERFA > 1447C - Cotisation foncière des entreprises.**

Cliquez sur + Nouvelle.



2. Une fenêtre de paramétrage préremplie apparaît, vérifiez l'exactitude des informations (si ce n'est pas le cas, les champs sont modifiables), puis cliquez sur **Ok**.



3. La popup Sauvegarder va s'afficher. Cliquez sur le bouton OK.



4. Le document CERFA s'affiche sur la droite.

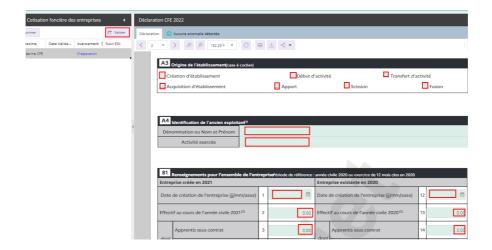


Seules les zones vertes sont saisissables, les autres zones seront calculées automatiquement en fonction de la saisie. En tenant compte de la réglementation liées à la Cotisation foncière des entreprises, (les éléments s'enregistrent automatiquement avec une tabulation ou si vous cliquez sur Appliquer (optionnel).



Les boutons de navigation > et < permettent de se déplacer de page en page.

5. Enfin pour confirmer les éléments renseignés, cliquez sur Valider.





Lorsque que le document est validé, les champs en vert sont figés.

6. Validez le message de confirmation.

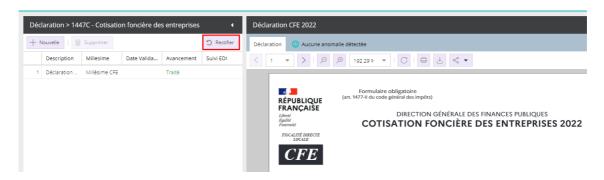


La déclaration est publiée dans DP > publications > nom de votre dossier > libellé de la période de l'exercice.

Modifier une déclaration

Les paramètres d'une déclaration restent modifiables tant que cette dernière n'a pas été envoyée.

1. Pour la modifier, cliquez sur Rectifier.



- 2. Validez les deux messages de confirmation.
- 3. Apportez les modifications dans le volet de droite, puis cliquez sur **Valider** pour confirmer les nouvelles modifications.

